

Fonds de Protection de l'Agriculture Biologique (FPAB), comité extraordinaire du Saskatchewan Organic Directorate

Communiqué de presse  
le 13 décembre, 2006  
Saskatoon, SK CANADA

**Suivant l'audience de la Cours d'Appel à Régina, les fermiers biologiques ont espoir que la Cours déclarera recevable en tant que recours collectif leur lutte judiciaire.**

Lundi le 11 décembre, 2006 les fermiers biologiques de la Saskatchewan ont présenté leur arguments qui soutiennent la tentative de faire renverser la décision de la Cours du Banc de la Reine de ne pas déclarer recevable en tant que recours collectif leur poursuite judiciaire contre Monsanto Canada et Bayer CropScience pour être dédommagé pour leurs pertes due à la contamination de leurs champs et cultures par le canola transgénique de ces deux multinationales.

Les arguments étaient entendus par l'Honorable M. le Juge S. J. Cameron, l'Honorable Mme. la juge M. A. Gerwing, et l'Honorable M. le Juge N. W. Sherstobitoff de la Cours d'Appel de la Saskatchewan.

La juge de la cours inférieure avait déterminé que les fermiers avaient des causes d'action tant qu'à *L'Acte de Gestion et Protection de l'Environnement 2002, L'Acte d'Évaluation de l'Environnement*, ainsi qu'avoir répondu à certains critères pour dommage simple à autrui. Même si Monsanto et Bayer n'ont pas questionné ces déterminations dans l'audience d'appel, ils ont tenté de les contester dans leurs dossiers présentés à la Cours. Alors, Maître Terry Zakreski, avocat pour les fermiers, a demandé permission et eu gain cause de soumettre un dossier supplémentaire en réponse à cette contestation.

Le plaignant représentatif, Dale Beaudoin a déclaré "Nous espérons qu'après l'information que nous avons présenté, la Cours d'Appel décidera de déclarer recevable en tant que recours collectif notre poursuite. Nous avons une bonne cause et c'est très important pour nous qu'elle soit reconnue comme recours collectif pour que nous puissions avancer ensemble et uni."

La Cours d'Appel a réservé leur décision, en attendant que soit considéré les dossiers supplémentaire à venir.

Pour plus d'information au sujet de la poursuite judiciaire, svp consulter le site web au [www.saskorganic.com/oapf/](http://www.saskorganic.com/oapf/)

- 30 -

Pour plus d'information contacter le comité du FPAB :

Marc Loiselle, directeur des communications et recherche, tel 306-258-2192 cell 306-227-5825 (bilingue)

Arnold Taylor, Chair, OAPF Committee, phone: 306-252-2783 or cell:306-241-6125